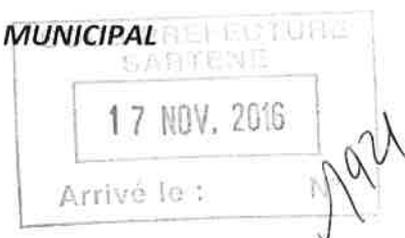


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REI ESTURE
SARTENE

DELIBERATION N° 32/2016

Séance du 11 novembre 2016



OBJET : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRE NON BÂTIE CADASTREE D N° 182 – LIEU-DIT VALDO.

Nombre de membres : 9

Afférents au conseil : 9

En exercice : 9

Date de la convocation : 04/11/2016

Date d'affichage : 04/11/2016

Ayant délibéré : 7 Votés Pour : 7

Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil seize, le onze novembre à 09 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme OBENOUS née DURAND Isabelle
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	
M. BRUNETTI Alain	Etaient absents
M. MARTINO Enzo	M. POLI Pierre-Antoine
M. MANTESE Jean-François	

- **Considérant** que la parcelle de terre non bâtie cadastrée D n° 182 au lieu-dit Valdo appartient au domaine privé communal.
- **Considérant** que cette parcelle de terre n'est pas susceptible d'être affectée utilement à un service public communal et que dans ses conditions il peut être procédé à son aliénation.
- **Considérant** l'estimation de la valeur vénale du bien à 1 930 euros (mille neuf cent trente euros) établie par France Domaine par courrier en date du 08 juillet 2016.
- **Vu** le courrier de Madame Mantese Aurélie en date du 05 septembre 2016.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Mantese Aurélie a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle de terre communale cadastrée D n° 182 sise lieu-dit Valdo ; cette parcelle a une contenance de 322 m² et est limitrophe de la parcelle cadastrée D n° 162 propriété de la famille Mantese. Il est utilement précisé que la parcelle est actuellement utilisée pour stocker le matériel de l'entreprise Mantese (sable, gravier, matériels divers).

Monsieur le Maire demande à Monsieur Mantese Jean-François, Conseiller Municipal, de ne pas prendre part au vote étant donné que la cession s'opère au profit de sa fille.

Après avoir ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

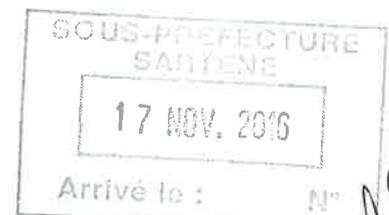
- **Approuve** la cession par la commune de la parcelle cadastrée section D n° 182 sise lieu-dit Valdo d'une contenance de 322 m² au prix de 1 930 euros au profit de Madame Mantese Aurélie.
- **Autorise** Monsieur le Maire à établir et à signer au nom de la Commune tous les documents et actes nécessaires à la cession du bien, notamment auprès d'un notaire.
- **Dit** que la recette relative la cession de ladite parcelle sera inscrite au budget, aux chapitre et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 11 novembre 2016

Le Maire

Jean-Luc MILLO



MANTESE HURIE
Rue Valdo
20140 Olivese

Olivese, le 5 septembre

à Monsieur Mille Jean-Luc
Maire de la Commune
20140 Olivese

Monsieur, le Maire

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter l'acquisition de la parcelle non bâtie, située au lieu dit "Valdo" d'une superficie de 322 m² et ayant la référence cadastrale n° 182 section D. Vous trouverez ci joint un extrait du plan cadastral ainsi que vous les éléments permettant de l'identifier.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes respectueuses salutations

Mantese Aurélie



Département
CORSE DU SUD

Commune
OLIVESE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant
AJACCIO
6, Parc Cunéo d'Ornano BP409 20195
20195 AJACCIO CEDEX1
tél 0495503701 -fax 0495503517
cdif ajaccio@dgif.finances.gouv.fr

Section D
Feuille 000 D 01

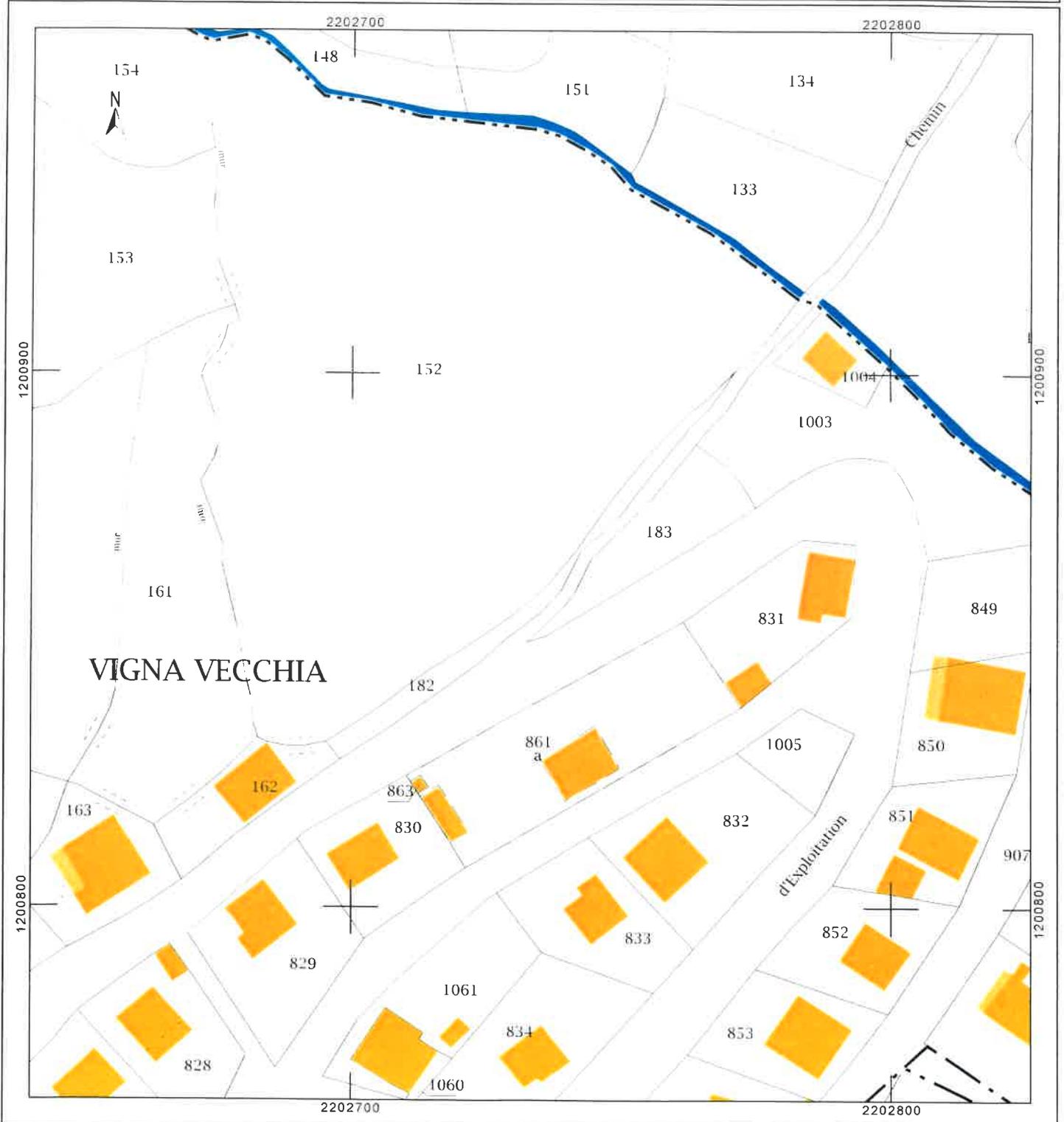
Échelle d'origine 1/1000
Échelle d'édition 1/1000

Date d'édition 05/09/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection RGF93CC42
©2016 Ministère des Finances et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE CORSE ET DU DÉPARTEMENT DE
LA CORSE-DU-SUD

Ajaccio, le 08/07/2016

**L'Administrateur Général des Finances Publiques
Directeur Régional des Finances Publiques**

2 AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE
BP 410
20191 AJACCIO CEDEX

France Domaine

Téléphone : 04.95.51.95.79

Télécopie : 04.95.23.64.72

Dossier suivi par Anne BUSSON
anne.busson@dgfip.finances.gouv.fr

**A
Monsieur le Maire de la commune d'Olivese
rue Valdo
20140 OLIVESE**

Objet : Demande d'estimation domaniale de la valeur vénale d'une parcelle non bâtie .

Vos références : Votre courrier reçu par mes services le 08/07/2016.

Nos références : 2016-186V0290.

Par courrier visé en référence, vous m'avez demandé mon avis sur la valeur vénale d'une parcelle non bâtie située lieu-dit « Valdo » sur la commune d'OLIVESE et cadastrée section D n° 182 d'une contenance de 322 m².

J'ai l'honneur de vous informer, que compte tenu des caractéristiques du bien, et des renseignements en possession du service, **sa valeur vénale peut être fixée à :**

- **1.930,00 €.**

La présente estimation revêt un caractère purement officieux, la nature de la demande n'entrant pas dans le cadre d'une saisine obligatoire de France Domaine, tel que défini par le décret n°86-455 du 14 Mars 1986.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
L'inspectrice évaluatrice



Anne BUSSON